

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 10 mars 2020

## **Bonne nouvelle : le Conseil national s'engage pour des « conditions de marché équitables »**

Aujourd'hui, le Conseil national a traité le contre-projet indirect à l'initiative pour des prix équitables. Il a décidé d'inscrire la notion de pouvoir de marché relatif dans la loi. L'Union suisse des paysans (USP) salue cette décision. Le contre-projet présenté renforce la position des familles paysannes sur le marché. Celles-ci gagnent quatre francs sur cinq en vendant leurs produits. Il est donc important qu'elles puissent bien se positionner dans la chaîne de la valeur ajoutée avec leurs partenaires, et que les producteurs agricoles puissent négocier d'égal à égal les prix et les conditions de prise en charge. En tant que demandeuse et offreuse de biens, l'agriculture doit faire face à divers grands partenaires commerciaux suisses, car le secteur agroalimentaire a traversé un important processus de concentration ces dernières années.

*Renseignements :*

*Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93*

*Martin Rufer, responsable Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*